



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit QUELYD DISSOUCOL

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Détergent

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - (H317)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Benzisothiazoline-3-one [BIT]; 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT]; mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]



Mention d'avertissement
Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE). | Numéro CAS. | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|----------------------------|-------------|--|---|-----------|------------------------|-------------------------------|
| Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated 5 - <10 % | - | 68439-51-0 | Aquatic Chronic 3 (H412) | - | - | - | - |
| Hydroxyde de sodium 0.1 - <0.3 % | 215-185-5 (011-002-00-6) | 1310-73-2 | Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290) | Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Eye Dam. 1 :: C>=2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% | - | - | 01-2119457892-27-XXXX |
| 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol 0.01 <= 0.036 % | 200-143-0 (603-085-00-8) | 52-51-7 | Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | - | 10 | 1 | 01-2119980938-15-XXXX |
| 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 0.0025 - <0.01 % | 220-239-6 (613-326-00-9) | 2682-20-4 | Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% | 10 | 1 | 01-2120764690-50-xxxx |
| Benzisothiazoline-3-one | 220-120-9 | 2634-33-5 | Acute Tox. 2 (H330) | Skin Sens. 1A :: | 1 | 1 | 01-2120761540- |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

| | | | | | | | |
|--|----------------|------------|--|--|-----|-----|---------|
| [BIT] 0.0025 - <0.01 % | (613-088-00-6) | | Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | C>=0.036% | | | 60-XXXX |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-iso thiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3- one (3:1) [C(M)IT/MIT] <0.0015 % | 611-341-5 | 55965-84-9 | Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | Eye Dam. 1 :: C>=0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Corr. 1C :: C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1 :: C>=0.0015% | 100 | 100 | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | CE n° (numéro d'index UE) | Numéro CAS | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|-----------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Hydroxyde de sodium | 215-185-5 (011-002-00-6) | 1310-73-2 | - | - | - | - | - |
| 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol | 200-143-0 (603-085-00-8) | 52-51-7 | 300 | 1100 | - | - | - |
| 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] | 220-239-6 (613-326-00-9) | 2682-20-4 | 285 | 243 | 0.11 | - | - |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | 220-120-9 (613-088-00-6) | 2634-33-5 | 450 | - | =0.21 mg/L (ATE dust/mist) | - | - |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 611-341-5 | 55965-84-9 | 100 | 87.12 | 0.33 | - | - |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations

| Nom chimique | Notes |
|--|-------|
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] - 55965-84-9 | B |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| Contact oculaire | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------------|---|
| Symptômes | Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. |
| Effets de l'exposition | Aucune information disponible. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|---|
| Note au médecin | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. |
|------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucune information disponible. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
|--|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|--|---|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. |
| Pour les secouristes | Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

| | |
|---|--|
| Méthodes de confinement | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. |
| Méthodes de nettoyage | Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. |
| Prévention des dangers secondaires | Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 2 et 10 °C. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Détergent.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France |
|----------------------------------|------------------|------------------------------|
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | - | VLEP 8h: 2 mg/m ³ |

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

| Dose dérivée sans effet (DNEL) | | | |
|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| travailleur À long terme | Inhalation | 6.81 mg/m ³ | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

| | | | |
|---|-----------|---------------------|--|
| Effets systémiques sur la santé travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 0.966 mg/kg pc/jour | |
|---|-----------|---------------------|--|

| Dose dérivée sans effet (DNEL) | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|---------------------|
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5) | | | |
| Type | Voie d'exposition | Dose dérivée sans effet (DNEL) | Facteur de sécurité |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Inhalation | 1.2 mg/m ³ | |
| Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé | Cutané(e) | 0.345 mg/kg pc/jour | |

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Concentration prévisible sans effet (PNEC) | |
|--|--|
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5) | |
| Compartiment environnemental | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| Eau douce | 4.03 µg/l |
| Eau de mer | 0.403 µg/l |
| Usine de traitement des eaux usées | 1.03 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 49.9 µg/l |
| Sédiments marins | 4.99 µg/l |
| Terrestre | 3 mg/kg de masse sèche |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains Gants en latex.
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide
Couleur Incolore
Odeur Léger/légère.

| Propriété | Valeurs | Remarques • Méthode |
|---|--------------------------|---------------------|
| Point de fusion / point de congélation | Aucune donnée disponible | Aucun(e) connu(e) |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 100 °C | |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | Aucun(e) connu(e) |
| Limites supérieures | Aucune donnée disponible | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact oculaire | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact avec la peau | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). |
| Ingestion | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| | |
|--|-------------|
| ETAmél (voie orale) | >5000 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | >5000 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-gaz) | >20000 ppm |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) | >5 mg/l |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | >20 mg/l |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|--------------------------|--|---|
| Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated | =3530 mg/kg (Rattus) | LD50 >5000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402) | - |
| Hydroxyde de sodium | =325 mg/kg (Rattus) | = 1350 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | - |
| 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol | 300 - 400 mg/Kg (Rattus) | = 1600 mg/kg (Rattus) | =800 mg/m ³ (Rattus) 4 h > 5 g/m ³ (Rattus) 6 h |
| 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] | LD50 =285 mg/Kg (Rattus) | LD50 >242 mg/Kg (Rattus) | =0.11 mg/L (Rattus) 4 h |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | =450 mg/kg (ATE) | LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) | - |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one | = 53 mg/kg (Rat) | LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) | = 0.33 mg/L (Rat) 4h |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

(3:1) [C(M)]IT/MIT

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|---|---|------------------------------------|--|-----------|------------------------|
| Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated 68439-51-0 | CE50 (72h) >1 - <10mg/L Algae (Desmodesmus subspicatus) | LC50 (48h) >1 - <10 mg/L (Leuciscus idus) (DIN 38412 part | - | CE50 (24h) >1 - <10mg/L Daphnia magna (OECD 202) | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

| | | | | | | |
|--|--|---|---|--|-----|-----|
| | (OECD 201) | 15) | | | | |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | - | LC50: =45.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | - | | |
| 2-Bromo-2-nitropropan e-1,3-diol 52-51-7 | EC50 (72h) = 0,068 mg/l (Anabaena flos aqua) (OECD 201) | LC50 (96h) = 3 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) | EC50 = 0.41 mg/L 30 min EC50 = 0.50 mg/L 15 min EC50 = 0.91 mg/L 5 min | EC50 (48h) =1.4 mg/L (Daphnia magna, static) (OECD 202) | 10 | 1 |
| 2-Méthyl-2H-isothiazol- 3-one [MIT] 2682-20-4 | EC50 (72hr) 0.157 mg/l (Pseudokirchner iella subcapitata) (OECD 201) | EC50 (96hr) 5.71 mg/l (Oncorhynchus mykiss) OECD 203 | - | EC50 (48hr) 1.68 mg/l (Daphnia) (OECD 202) | 10 | 1 |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5 | EC50 3Hr 13mg/l (activated sludge) (OECD 209) | LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006 | - | EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202 | 1 | 1 |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9 | EC50 (72h) =0.048 mg/L (Pseudokirchner iella subcapitata) (OECD 201) | EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211) | - | EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202) | 100 | 100 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Alcohols, C12-14, ethoxylated propoxylated (68439-51-0)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|--------|--------------------------|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours | >60% | Facilement biodégradable |

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] (2682-20-4)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|--|--------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| OCDE, essai n° 308 : Transformation aérobie et anaérobie dans les sédiments aquatiques | | Half-life | 1.28-2.1 jours |
| OCDE, essai n° 309 : Minéralisation aérobie dans les eaux superficielles - Essai de simulation de la biodégradation | | biodégradation Half-life | Facilement biodégradable 4.1 jours |

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|----------------|---------------------------------------|
| OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B) | 28 jours | biodégradation | N'est pas facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--------------|------------------------|
| | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

| | |
|---|-------|
| 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol | 0.22 |
| 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] | -0.32 |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | 0.7 |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | 0.7 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---------------------------------|
| Hydroxyde de sodium | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU -

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents)

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

| | |
|--|-----------|
| agents de surface non ioniques | 5 - < 15% |
| agents de surface anioniques | < 5% |
| 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] | |

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|---|-------------------|
| 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol 52-51-7 | RG 15bis, RG 74 |
| 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [MIT] 2682-20-4 | RG 15bis, RG 74 |
| Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5 | RG 65 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

H330 - Mortel par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: International Air Transport Association
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|--|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| AGW | Valeur limite d'exposition professionnelle | BGW | Valeur limite biologique |
| Plafond | Valeur limite maximale | Sk* | Désignation « Peau » |

Méthode de classification

Méthode de calcul

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

QUELYD DISSOUCOL
Remplace la version : 18-mars-2022

Date de révision 10-avr.-2024
Numéro de révision 5

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 10-avr.-2024

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 2 3 8 11 12

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 et règlement (CE) n°1907/2006 modifiés par le règlement (UE) n°2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité